

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 17 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M Jean Luc MATRAY

N°2020/N°124

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A L'ADIL DE LA LOIRE

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté à l'ADIL de la Loire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les délégués suivants :

Délégué titulaire : M DESCAVE Guillaume

Délégué suppléant : Mme LEBEAU Colette

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT Le 17 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M Jean Luc MATRAY

N°2020/N°125

OBJET : Société d'économie Mixte NOVIM - Désignation du membre de l'assemblée spéciale, et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de CHARLIEU BELMONT est actionnaire de la société d'Economie Mixte **NOVIM**, Société par Actions Simplifiées, au capital de 5.586.899,64 €, et qu'elle possède 14.512 actions à 7,58€ l'action, soit 1,97% du capital de la société.

En raison de sa participation réduite, la collectivité ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société, ainsi qu'aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;
- vu, le code de commerce ;

1° - désigne :

M. René VALORGE pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la société NOVIM composée de 21 collectivités.

2° - désigne :

M. René VALORGE pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société NOVIM

3°- autorise :

M. René VALORGE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale.

4° - autorise :

Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT
Le 17 septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M Jean Luc MATRAY

N°2020/N°126

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT A EPORA

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire un représentant pour Charlieu-Belmont Communauté à EPORA.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M LAMARQUE Michel comme représentant.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT
Le 17 septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCASSE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M.MATRAY Jean-luc

N°2020/N°127

OBJET : REVISION DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION « LE CANAL DE ROANNE A DIGOIN

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de reprendre la désignation des délégués pour représenter Charlieu-Belmont Communauté à l'Association « Le Canal de Roanne à Digoin, qui avait été délibéré précédemment (N2020-101).

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne les délégués suivants :

Délégué titulaire : M Jean FAYOLLE

Délégué suppléant : M Alain GODINOT

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT
Le 17 septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M. MATRAY Jean Luc

N°2020/N°128

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – VELO CLUB BELMONT

M. le Président présente une demande de subvention de la part du Vélo Club de Belmont parvenue à la Communauté de Communes pour son second cyclo-cross le 11/11/2020. Il s'agit d'une compétition d'ampleur régionale et nationale ouverte à toutes les catégories. L'association sollicite une aide à hauteur de 500 € pour un budget de 4 950 €. Le bureau a rendu un avis favorable notant que cette année beaucoup de manifestations n'ont pas eu lieu, ainsi une aide pourrait être apportée au titre des manifestations exceptionnelles (enveloppe annuelle de 6 000 €)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention de 500 € à l'association du vélo-club de Belmont pour la réalisation d'un cyclo-cross prévu le 11 novembre 2020. La subvention sera versée une fois la manifestation réalisée.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 17 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M

N°2020/N°129

OBJET : FOURNITURES ET COLLECTE DES BENNES DE DECHETERIES

Monsieur le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle que le marché de fourniture, livraison, collecte et transport de bennes pour les déchetteries de Charlieu Belmont Communauté arrive à échéance au 31/12/2020.

Il est nécessaire de relancer une consultation pour ces prestations.

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Fourniture et livraison de bennes neuves pour les déchetteries de Charlieu Belmont Communauté
2	collecte et transport de bennes jusqu'aux filières de traitement, et / ou recyclage et / ou de valorisation collecte et transport de bennes jusqu'aux filières de traitement, et / ou recyclage et / ou de valorisation désignées par matériau, ainsi que leur remise en place sur site.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est estimé(e) à :

Pour le lot 1 : 40 000 € HT

Pour le lot 2 : 480 000 € HT

Soit une estimation globale de dépenses sur la durée du marché (4 ans) = 520 000 € HT.

A noter que ces montants ne sont que des estimations au regard des prestations réalisées jusqu'à ce jour, le prix étant fixé à la benne, il n'est pas possible de déterminer à l'avance la quantité exacte de bennes qui seront collectées et transportées, ni du nombre de bennes qui seront remplacées sur la durée du marché.

Le contexte sanitaire actuel et le confinement du 1^{er} trimestre a retardé le lancement de la procédure de consultation.

Ainsi, afin de respecter les délais réglementaires relatifs à la procédure d'appel d'offre ouvert, la publicité a été lancée le 24 août 2020 pour une durée de 30 jours.

Dans ces conditions, il a été lancé une procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, et sous la forme un accord-cadre, sans minimum ni maximum, en application des articles L2125-1 1^o, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La notification du marché doit intervenir dans un délai suffisant avant la mise en œuvre du nouveau contrat prévu au 1^{er} janvier 2021, afin de permettre la reprise du personnel, obligatoire en cas de changement d'opérateur, et les investissements nécessaires à ce dernier pour assurer le service public attendu.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés relatifs à la collecte et transports des colonnes de tri sélectif disposés en point d'apport volontaire, attribués par la Commission d'Appels d'Offres, compétente pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens (214 000 € HT en la matière) qui se réunira le 15 octobre 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer les marchés relatifs à la fourniture, livraison, collecte et transport de bennes pour les déchetteries de Charlieu Belmont Communauté, sous la forme d'un accord cadre sans mini-maxi, issus de la procédure d'appel d'offre ouvert, et attribué par la CAO.
- Dit que les dépenses sont prévues sur le budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT

Le 17 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M. MATRAY Jean Luc

N°2020/N°130

**OBJET : MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES COLONNES
DE TRI SELECTIF DISPOSES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE
SUR LE TERRITOIRE DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE**

Monsieur le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle que le marché de collecte et transport des colonnes de tri sélectif disposé en points d'apport volontaire sur le territoire de la collectivité arrive à échéance au 31/12/2020.

Il est nécessaire de relancer une consultation pour ces prestations.

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Collecte et transport des colonnes d'emballages
2	Collecte et transport de colonnes de papiers
3	Collecte et transport de colonnes de verre

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est estimé(e) à :

Pour le lot n°1 – 777 600 € HT

Pour le lot n°2 – 152 000 € HT

Pour le lot n°3 – 100 000 € HT

Soit une estimation globale de dépenses sur la durée du marché (4 ans) = 1 029 600 € HT.

A noter que ces montants ne sont que des estimations au regard des prestations réalisées jusqu'à ce jour, le prix étant fixé à la tonne, il n'est pas possible de déterminer à l'avance la quantité exacte de déchets qui seront collectés et transportés.

Le contexte sanitaire actuel et le confinement du 1^{er} trimestre a retardé le lancement de la procédure de consultation.

Ainsi, afin de respecter les délais réglementaires relatifs à la procédure d'appel d'offre ouvert, la publicité a été lancée le 24 août 2020 pour une durée de 30 jours.

Dans ces conditions, il a été lancé une procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, et sous la forme un accord-cadre, sans minimum ni maximum, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

La notification du marché doit intervenir dans un délai suffisant avant la mise en œuvre du nouveau contrat prévu au 1^{er} janvier 2021, afin de permettre la reprise du personnel, obligatoire en cas de changement d'opérateur, et les investissements nécessaires à ce dernier pour assurer le service public attendu.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés relatifs à la collecte et transports des colonnes de tri sélectif disposés en point d'apport volontaire, attribués par la Commission d'Appels d'Offres, compétente pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens (214 000 € HT en la matière) qui se réunira le 15 octobre 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer les marchés relatifs à la collecte et transports des colonnes de tri sélectif disposés en point d'apport volontaire, sous la forme d'un accord cadre sans mini-maxi, issus de la procédure d'appel d'offre ouvert, et attribué par la CAO.
- Dit que les dépenses sont prévues sur les budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT Le 17 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M. MATRAY Jean Luc

N°2020/N°131

OBJET : MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE COLONNES DE TRI SELECTIF

Monsieur le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle qu'un programme de requalification globale des Ponts d'Apport Volontaire (PAV) a été acté par délibération n°201-/173 en date du 19 décembre 2019.

Actuellement, la collectivité dispose de 324 colonnes (122 emballages ; 89 papiers ; 113 verre) disposées en 108 Points d'Apport Volontaire au total (91 pour les emballages ; 81 pour le papier ; 102 pour le verre) réparties dans les 25 communes du territoire, où l'utilisateur peut pratiquer le tri sélectif des emballages, des papiers et du verre en tri-flux.

Ainsi, toutes les colonnes du territoire vont être changées selon un phasage à établir en interne. Un aménagement pourra également être prévu mais reste à définir. Enfin, les emplacements actuels pourront être amenés à évoluer à la baisse, de même que leur nombre, le but étant d'établir un maillage régulier par commune tout en réduisant le nombre de points de collecte (72 points aménagés).

- Les colonnes seront achetées neuves, soit en bois, soit en plastique, soit en métal
- Le système de préhension sera soit en simple crochet, soit en kinshofer
- Leur volume variera entre 4 et 5 m³
- Elles pourront éventuellement être équipées de la trappe gros producteur
- Elles pourront éventuellement être équipées pour les personnes à mobilité réduite
- Elles pourront éventuellement être équipées d'un habillage « covering » (pour colonnes métal neuves)

En ce sens, une enveloppe de 392 000 € HT a été dégagée pour procéder au changement des colonnes de tri sur l'ensemble des PAV du territoire

Une consultation a donc été lancée pour l'achat des colonnes de tri.

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de colonnes de tri sélectif en bois neuves.

Lot n°2 : Fourniture et livraison de colonnes de tri sélectif en plastique neuves.

Lot n°3 : Fourniture et livraison de colonnes de tri sélectif en métal neuves.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre (4 ans) est estimé(e) à : 392 000 € HT

Dans ces conditions, il a été lancé une procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, le 22 juin 2020, et sous la forme un accord-cadre, sans minimum ni maximum, en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

A noter que la Collectivité a lancé en parallèle une consultation pour renouveler le marché de collecte et transport des colonnes de tri sélectif disposé en points d'apport volontaire sur le territoire de la collectivité arrive à échéance au 31/12/2020.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés relatifs à la fourniture et livraison de colonnes de tri sélectif, attribués par la Commission d'Appels d'Offres, compétente pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens (214 000 € HT en la matière) qui se réunira le 15 octobre 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer les marchés relatifs à la fourniture et livraison de colonnes de tri sélectif, sous la forme d'un accord cadre sans mini-maxi, issus de la procédure d'appel d'offre ouvert, et attribué par la CAO.
- Dit que les dépenses sont prévues sur les budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT
Le 17 septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLESEN Marie-Christine,

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLESEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M MATRAY Jean Luc

N°2020/N°132

OBJET : PARTICIPATION A UNE EXPERIMENTATION D'UN INCUBATEUR SUR LE TERRITOIRE ROANNAIS - RONALPIA

M. le Vice-président en charge de l'économie présente RONALPIA, association créée en 2013. Elle a pour objectif d'accompagner des entreprises sociales, c'est-à-dire des entreprises qui construisent des solutions pérennes, réalistes, qui ont un impact positif sur leur territoire d'implantation. Ces entreprises, quel que soit leur statut, doivent chercher à changer le quotidien d'une personne, à renouveler la dynamique d'un territoire, innover pour répondre aux enjeux de société.

Depuis 2013, 235 porteurs de projets ont été accompagnés et ont générés 319 emplois directs. 87 % sont toujours en activité. RONALPIA a pour mission de détecter, sélectionner et accompagner ses entrepreneurs et ses entreprises à travers 9 programmes. Historiquement RONALPIA intervient très majoritairement dans les métropoles : LYON, SAINT-ETIENNE, GRENOBLE. Elle n'intervient pas sur le territoire Roannais.

M. le Vice-président en charge de l'économie présente le projet qui s'opère en partenariat avec les autres EPCI du Roannais : Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône - Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable - Communauté de Communes du Pays d'Urfé – Roannais Agglomération et Charlieu Belmont Communauté.

Via un appel à projet qui sera lancé début novembre, le projet consiste à sélectionner, en janvier 2021, au maximum 6 projets entrepreneuriaux (dont 2 maximum pour Charlieu Belmont Communauté) économiquement viables qui répondent à un besoin du territoire peu ou mal couvert (vieillesse de la population, mobilité, commerce de proximité, lien social, transition écologique, ...). Les projets doivent participer à la dynamique locale et au développement territorial : emploi local, ressources de proximité, services non délocalisables, ...

L'appel à projet sera donc ouvert aux candidats résidents ou souhaitant s'installer sur l'ensemble du périmètre Loire Nord.

RONALPIA bénéficie d'aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de BPI France pour déployer des « incubateurs territoriaux dans les territoires péri-urbains et ruraux ». Le projet présenté s'inscrit dans ce cadre. Il s'agit d'une expérimentation qui n'engage pas Charlieu Belmont Communauté au-delà de 2021.

Le coût de l'incubateur est de 37 172 € TTC, déduction faite des aides publiques (Région et BPI : 13 000 €) et privées (AG2R et Caisse d'Épargne : 10 000 €), le reste à financer pour les EPCI Roannais est de 14 172 € soit 2 362 € / projet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention d'un montant maximum de 4 724 € à RONALPIA correspondant à l'accompagnement de deux projets maximums.
- Autorise le Président à signer la convention liant les EPCI et RONALPIA sous condition que les autres EPCI du territoire listé ci-dessus participent au projet
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.



Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-N2020-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT
Le 17 septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2020

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme CHERVAZ Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine,

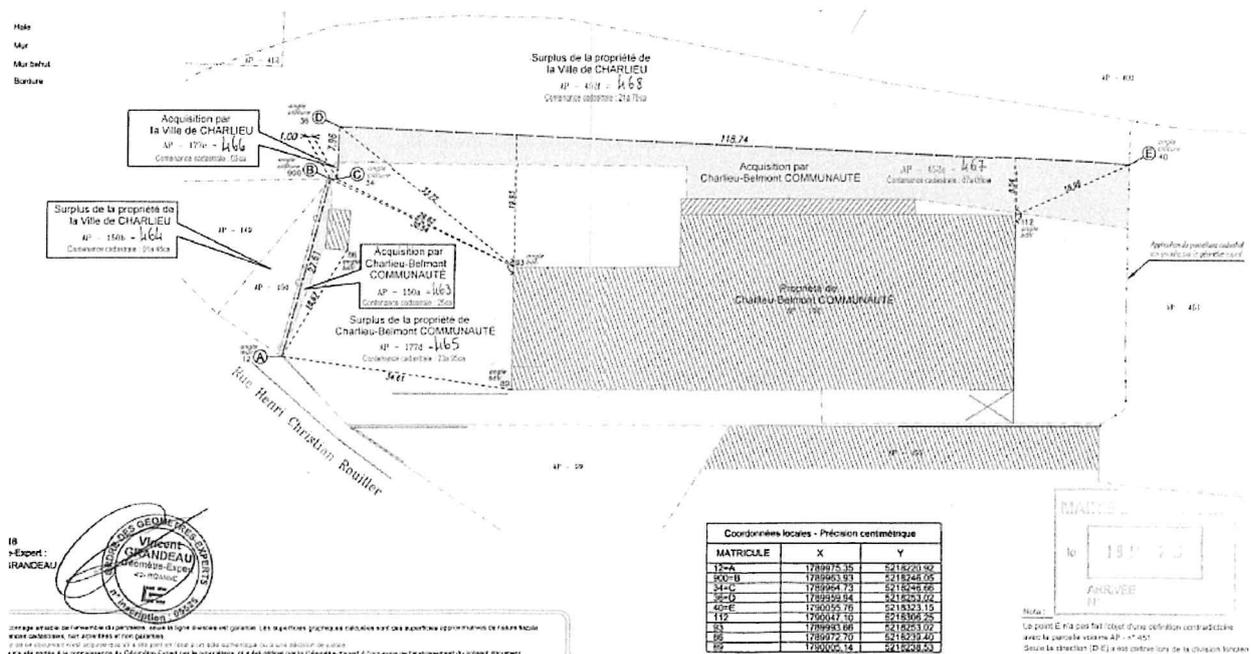
Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine pouvoir à M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain pouvoir à M DESCAVE Guillaume, Mme JOLY Michelle pouvoir à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice,

Secrétaire élu pour la séance : M

N°2020/N°133

OBJET : REGULARISATION PAR ACTE ADMINISTRATIF D'UN ECHANGE DE TERRAINS A PROXIMITE DU DEPOT TECHNIQUE

M. le Président rappelle que la collectivité a souhaité réorganiser le site de son dépôt technique et aménager une nouvelle sortie des véhicule pour améliorer la sécurité aux abords. Un plan de division foncière a été établi en 2019 :



Parcelle appartenant à Charlieu-Belmont et cédée à Charlieu :
AP466 d'une contenance de 3 m2

Parcelles appartenant à Charlieu et cédées à Charlieu-Belmont :

AP467 d'une contenance de 706 m²

AP463 d'une contenance de 25 m²

Le Président précise que malgré la différence de surface au détriment de la Commune de Charlieu, cet échange de terrain se réalisera sans soulte. Les deux parties ont en effet considéré que cet échange était équilibré.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de procéder à l'échange de terrains ci-dessus énoncé, sans soulte.
- Autorise M. le Président à recevoir et à authentifier l'acte d'échange, passé en la forme administrative et à signer au nom de la Communauté de Communes toutes pièces nécessaires relatives à la transaction.
- Autorise Mme DUGELET 1ere Vice-présidente à signer l'acte requis en même temps que l'autre partie et en présence de M. le Président, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
- Indique que tous les frais se rapportant à cette opération seront à la charge de Charlieu-Belmont.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20200917-n2020-133A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2020